



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 20 septembre 2023** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 480 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 26-28, avenue de la Grande Allée, à Montréal-Est :

- Permettre une distance minimale de 0,9 m au lieu de 2 m entre la ligne de terrain latérale et un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 964 et 1 252 121 à 1 252 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis du 13 au 37, avenue Broadway, à Montréal-Est :

- Permettre que la largeur de la rampe d'accès aux stationnements soit de 5,67 m au lieu de 6,4 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 30 août 2023.


Kaouther Saadi
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussignée, Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été affiché mercredi 30 août 2023 à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, rue Notre-Dame Est et publié le même jour sur le site Internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 30 AOÛT 2023.

Kaouther Saadi
Kaouther Saadi
Greffière